

ARRÊTE

Arrêté portant constitution du Comité Social Territorial de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault - Abroge et remplace l'arrêté n°2023-1 du 13 février 2023.

Le Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

VU le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles L112-1 et L211-1 ;

VU le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles L251-5 à L251-8 ;

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU la délibération n° 2024 du conseil communautaire en date du 23 mai 2022 fixant le nombre de sièges de collège des représentants du personnel à 4 titulaires et celui du collège des représentants de l'employeur à 4 titulaires ;

VU le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial lors des élections du 8 décembre 2022 ;

VU l'arrêté n°A2023-01 du 13 février 2023 portant constitution du Comité Social Territorial de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU la disponibilité de M Sylvain BARREAU BALTUS depuis le 12 juin 2023 ;

VU la mail en date du 30 octobre 2023 de M Michaël PEREZ informant de sa démission de membre titulaire du CST ;

VU le courrier de Mme Céline DABLEMENT en date du 16 novembre 2023 sollicitant sa nomination en qualité de membre titulaire en remplacement de M Michaël PEREZ ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte ces changements et modifier en conséquence la composition du CST

ARRÊTE

Article 1 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°A2023-01 du 13 février 2023 susvisé.

Article 2 : La nouvelle composition du Comité Social Territorial (CST) de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'établit comme suit :

Représentants de l'établissement

TITULAIRES

Prénom-NOM	Fonction
Jean-François SOTO	Président
Nicolas MORERE	Vice-Président
Joseph BROUSSET	DGS
Véronique NÉL	Vice-Président

ARRÊTÉS

A2023_32 Arrêté portant constitution du Comité Social Territorial de la Communauté de Communes vallée de l'Hérault - Abroge et remplace l'arrêté n.2023-1 du 13 février 2023

Publié le 20 novembre 2023

PRÉCÉDÉ

RETOUR À LA LISTE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS